



Le P'tit rapporteur Saintanais

EDITO

Nous pouvons nous réjouir que la reprise après les congés d'été prenne des allures plus normales cette année.

La vaccination mise en place et son corollaire, la passe¹ sanitaire, nous permettent d'envisager sereinement les mois à venir.

A Sainte-Anne, nous retrouvons les animations qui nous ont tant manquées : match de foot, animations associatives etc., bref un retour à une vie communale normale. Souhaitons que cela dure.

Nous avons, pour ce qui concerne le conseil municipal l'organisation du repas des aînés qui est en cours de préparation par l'équipe du CCAS. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous les intéressés.

Sur le territoire communal, les projets continuent tant bien que mal. La zone d'activité, la réflexion des travaux dans l'église ainsi que le lotissement derrière la mairie ont connus des avancées au cours de ce premier semestre. Vous aurez dans ce petit rapporteur l'état de progression des dossiers,

Bonne lecture,

Jean-Michel GAUDICHON

¹ Selon l'Académie Française le nom *pass* est un anglicisme à proscrire. Depuis juillet 2021 il est d'usage d'utiliser la *passse*.



LES DELIBERATIONS EN RESUME ...

(Réunions de Conseil Municipal des 24 juin et 09 septembre)

PRIX DE CANTINE ET DE GARDERIE 2021-2022

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'une augmentation de 3% du tarif de cantine, soit :

- 3€50 (3€40 en 2020-2021)
- 5€50 le repas majoré (5€34 en 2020-2021)
- 6€00 le repas senior (5€50 en 2020-2021)
- Les frais liés aux repas allergènes restent inchangés 1€50/repas

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré de ne pas revoir les tarifs de garderie.

Redevance pour enlèvement de dépôts sauvages de déchets

Le conseil municipal décide à l'unanimité la mise en place d'une redevance de 300 € pour service rendu par les services techniques municipaux dans l'enlèvement des déchets laissés à l'état sauvage.

Validation de devis

Le conseil municipal a validé à l'unanimité les devis suivants :

RESIDENCE DE LA BLORAIS

- Peinture parties communes du bâtiment principal : 4 820 € TTC (Les peintures de Noémie)
- 3 portes d'entrée appartements rue du Stade : 4 335 € TTC (AF Agencement)

SALLE DES FETES

- 30 tables : 2 109,30 € HT
- 180 chaises : 5 295,60 € HT
- 3 chariots : 760,00 € HT
- 1 podium : 3 976,00 € HT
- 1 remorque et 36 barrières : 3 125,00 € HT

Aide exceptionnelle au titre de la salubrité publique

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'une aide de 500 € répartie comme suit :

- 242 € pour la dératisation
- 258 € en participation à la désinfection des logements

Demande de subvention auprès de la CAF

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré de demander une subvention auprès de la CAF pour l'achat en fonctionnement à destination de la ludothèque.

Nous vous rappelons que les comptes rendus de Conseils Municipaux sont disponibles en mairie ainsi que sur le site internet pour consultation.

VACCIBUS

Les 2 et 3 août le vaccibus s'est arrêté à Sainte Anne. Un médecin, une infirmière et un pompier ont procédé à la vaccination et à la surveillance de 237 personnes durant ces 2 jours.

Alors qu'à l'origine, la vaccination était prévue sans rendez-vous, il a fallu, devant l'affluence, organiser rapidement un accueil différent.

Les 6 et 7 septembre, le vaccibus est venu pour la seconde fois. 163 personnes se sont présentées pour une deuxième injection.

L'opération a été un succès, le but étant de venir au-devant de la population souhaitant être vaccinée.



COVID

POINT DE SITUATION

Éducation

Fin de l'obligation du port du masque dans les écoles primaires à partir du lundi 4 octobre dans les départements où le taux d'incidence est inférieur à 50 pour 100 000 habitants.

Extension de la « passe sanitaire »

- La « passe sanitaire » est obligatoire pour accéder à certains lieux, établissements ou événements, en intérieur ou en extérieur, sans notion de jauge, tels que les cinémas, les musées, les cafés, les restaurants, les hôpitaux, les maisons de retraite, les établissements médico-sociaux (sauf en cas d'urgence) ;
- Les déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux sont également concernés.

Vaccination

- La vaccination est obligatoire pour tous ceux étant au contact des personnes fragiles (soignants, non-soignants, professionnels et bénévoles).
- La vaccination est ouverte à tous les adultes sans condition et aux adolescents de 12 à 17 ans compris.
- Une injection de rappel est recommandée pour les personnes de 65 ans et plus ainsi que celles qui présentent des comorbidités à risque de formes graves de Covid-19 (avis de la Haute Autorité de santé).
- Une campagne de rappel de vaccination a lieu depuis mi-septembre pour les résidents des Ehpad et des unités de soins de longue durée (USLD), les personnes de plus de 80 ans vivant à leur domicile et celles qui présentent un très haut risque de forme grave de Covid-19, ainsi que les personnes immunodéprimées.

Pour toutes les informations sur le Coronavirus et la situation en France :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Trouvez les centres de vaccination et les centres de dépistage près de chez vous :

www.sante.fr

Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**

Un numéro d'appel unique pour renseigner les chefs d'entreprise sur les dispositifs d'aide auxquels ils ont droit est également ouvert au **0 806 000 245**.



ECOLE SAINT GABRIEL RENTREE 2021-2022

Cette année, ce sont 77 élèves qui ont fait leur rentrée à l'école, dont une vingtaine domiciliée à Langon.

Les élèves sont répartis en 4 classes :

Classe n°1 TPS/PS/MS/GS : Ulrike RICAUD
Classe n°2 CP/CE1 : Anne-Katerine ALLARD et Eric MONNIER (le jeudi)
Classe n°3 CE2/CM1 : Manon RABILLARD
Classe n°4 CM2 : Françoise ROUINSARD

Pour cette année 2021-2022, le projet de l'école sera axé sur La Bretagne pour découvrir ou redécouvrir les traditions bretonnes, les paysages et les légendes de notre région, les artistes originaires de nos 4 départements, la gastronomie, etc...

Inscription

Si votre enfant est né courant 2019, vous pouvez prendre contact avec la directrice dès maintenant pour une éventuelle scolarisation en janvier.

☎ 02.99.08.76.98

@

eco35.st-gabriel.ste-anne-sur-vilaine@enseignement-catholique.bzh

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le blog de l'école

<https://stgabriel35390.toutemonecole.fr>



Personnel employé par l'OGEC :

Stéphanie THOMAS, au poste d'agent maternel auprès des TPS/PS/MS/GS et au poste d'employée de ménage

Gisèle TAILLANDIER, au poste d'agent administratif

En ce qui concerne les services communaux :

Cantine : Jacqueline BOUREL et Sylvie BORMS

En ce début d'année un nouveau prestataire, RESTORIA, fournit les repas de la cantine (pour un contrat d'un an). Nous solliciterons les enfants ainsi que les personnels communaux afin de recueillir leur avis sur cette nouvelle prestation.

Garderie : Nathalie TALBOURDET le matin et Jacqueline BOUREL le soir.

Comme les années passées un service de transport organisé par la Région permet aux enfants de Langon de venir en navette le matin et repartir le soir. Un accompagnateur est présent chaque jour, un agent de Sainte Anne le matin et un agent de Langon le soir.

Nous souhaitons une très bonne année scolaire aux enfants.



PORTES OUVERTES
VENDREDI 26/11/2021
17H00-19H30

Dans le cadre de son projet d'école, l'équipe éducative recherche :

- des personnes ayant des connaissances en gallo (vocabulaire)
- des personnes sachant danser des danses bretonnes
- des recettes, objets...

Merci de prendre contact avec l'école au 02 99 08 76 98

Vous êtes retraité, mère ou père au foyer, étudiant ?
Vous avez du temps à partager ? Vous aimez le contact avec les enfants ?

Dans le cadre du périscolaire du soir à l'école Saint Gabriel, il nous a été demandé la mise en place d'une aide aux devoirs.

Alors, si cela vous tente de venir donner quelques heures de votre temps dans la semaine, merci de bien vouloir prendre contact avec la mairie au :

02 99 08 72 06 ou accueil@sainte-anne-survilaine.com

APPLICATION INTRAMUROS

Nouveau à découvrir : IntraMuros est l'application mobile de référence des mairies

La commune via la communauté de Communes a adhéré à l'application IntraMuros. Cette application nous permettra de vous **informer**, de vous **alerter** et de vous faire **participer** à la vie locale.

Vous recevrez les alertes directement sur votre smartphone. Vous pourrez accéder au **journal** de la commune, aux événements et aux points d'intérêt **touristiques**.

Testez et téléchargez gratuitement cette application sur :

- App Store
- Google Play

<https://intramuros.page.link/bienvenue>



Il est nécessaire de posséder un smartphone pour pouvoir télécharger et utiliser l'application IntraMuros. Son service reste quant à lui disponible 7j/7. Concernant le forfait mobile à posséder, il n'y a pas de forfait spécifique obligatoire, l'application étant accessible en Wi-Fi.

Différents onglets seront disponibles comme : Evènements, Actualité, Alertes, Signaler, Etablissements scolaires, Commerces etc.

Cette application étant nouvelle, il y a tout un travail de saisie de données à faire en amont. La commune n'ayant pas de service communication dédié cela va prendre du temps. Nous comptons donc sur votre patience et compréhension et vous remercions de bien vouloir nous remonter toutes vos remarques et/ou commentaires nécessaires au bon fonctionnement de ce nouveau support de communication.

UNC - UNION NATIONALE DES COMBATTANTS COLLECTE DE RADIOGRAPHIE

Jusqu'à la fin de l'année 2021, l'UNC fait une collecte de vos anciennes radiographies qui ne présentent plus d'utilité, qu'elles soient très anciennes ou que votre souci de santé soit solutionné. Un carton est mis à votre disposition à la mairie aux horaires et jours d'ouverture.

D'avance merci pour votre collaboration.

CO-VOITURAGE LOCAL

Depuis la rentrée, votre jeune est scolarisé à Redon ou au Lycée Jean Brito à Bain ou même ailleurs.

Suivant le lieu de scolarisation ou l'horaire de retour, il est déposé dans le centre bourg et n'a aucun moyen de locomotion pour rentrer chez vous.

Nous vous proposons de mettre en place un système vous permettant de vous mettre en relation entre famille afin d'organiser votre co-voiturage.

Nous prévoyons d'installer une feuille à cet effet aux horaires et jours d'ouverture de la mairie :

Nom Prénom	Prénom du jeune	N° de Téléphone	Lieu de scolarisation	Disponi- bilités

INFLUENZA AVIAIRE

La commune de Sainte Anne sur Vilaine fait partie des communes en ZRP (zone à risques particuliers) au regard de l'influenza aviaire (grippe aviaire).

Cette classification impose aux détenteurs de volailles professionnels et particuliers, les mesures suivantes :

- claustration ou protection des élevages de volailles par un filet
- surveillance des animaux
- interdiction de rassemblements
- interdiction de transport et lâcher de gibiers à plumes
- interdiction d'utilisation d'appelants.
- D'autre part les élevages non commerciaux doivent se déclarer en mairie 02 99 0 72 06.

TADI LIB' LE TRANSPORT A LA DEMANDE

- Je réserve :
- **par téléphone au 02 99 30 03 00** (prix d'un appel local), **du lundi au samedi, de 8h à 20h**
- **par internet à cette adresse : <https://tad.breizhgo.bzh>** (accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7, une adresse mail est nécessaire),
- Pour ces deux méthodes, les réservations doivent être effectuées **au plus tard la veille de mon déplacement, avant 17h** (la veille d'un jour férié pour un trajet le lendemain, idem pour les annulations),
- **Je donne le lieu et l'horaire** : je choisis à quelle heure le véhicule me prend à l'aller et au retour, et où je veux aller
- Le jour J, le véhicule me prend près de chez moi
- **Je règle le trajet directement à la personne qui conduit**
- Tarifs : 2 € Aller simple, 4 € Aller-retour, Gratuit pour les moins de 12 ans, tarif réduit demandeurs d'emploi et minima sociaux
- Du mardi au vendredi de 9h à 18h le samedi de 9h à 18h

PRECISIONS TRI SELECTIF

Deux nouveaux conteneurs à verre vont être mis en place sur la commune.

POURQUOI ?

Ces conteneurs ne pourront recevoir qu'une bouteille, pot ou bocaux (sans couvercle ni bouchon) à la fois.

En effet **un trop grand nombre de choses autres que du verre étaient retrouvées dans les anciens conteneurs.**

Ces incivilités ont contraint le SMICTOM à mettre en place des conteneurs avec des ouvertures moins grandes.



Nous rappelons qu'il est strictement interdit de déposer des déchets au pied des conteneurs et que cette incivilité est passible de 300 € de redevance.

Nous comptons sur votre bon sens et votre civisme !

ATTENTION AMIANTE

La commune a prévu le démantèlement du hangar agricole située derrière la mairie. Celui-ci étant recouvert de tôles en amiante, la collectivité s'est vue adresser un rappel par la DIRECCTE Direction du Travail, sur la réglementation en cours pour ce genre d'activité. Il nous paraît opportun de vous faire part de cette réglementation applicable aux professionnels et aux particuliers :

Toutes activités importantes sur un bien immobilier livré avant le 1er janvier 1997 sont soumises à arrêté ministériel du 26 07 2019, qui clarifie les obligations du donneur afin d'assurer un travail en toute sécurité
Obligation de repérage d'amiante, pour cela faire appel à un opérateur certifié en diagnostic amiante.
Lors d'une transaction un diagnostic amiante doit être établi par le vendeur.

S'il y a présence d'amiante, des mesures de protection des intervenants extérieurs doivent être mises en place.

Les matériaux en amiante doivent être éliminés dans une filière spécifique.

Pour tout renseignement concernant ces interventions vous pouvez contacter la mairie de Sainte Anne sur Vilaine au 02 99 08 60 02 ou sur le site bret.amiante@direct.gouv.fr

BOIS

Il reste quelques stères de bois à vendre en 2 mètres et à fendre.

Contact : 02 99 08 72 06

ZONE D'ACTIVITE

C'est la fin des travaux gros œuvre par les entreprises EUROVIA et PIGEON.

Les réseaux et trottoirs ont été posés et la bâche incendie mise en place. Les travaux basses tensions ont également été fait par le SDE35

Il reste les travaux HTA (haute tension) en extérieur de la zone et la mise en place du poste HTA sur la zone (en attente de livraison).

Les travaux paysagers seront réalisés avant la fin d'année.

Un point sera effectué au cours du 2ème trimestre 2022 après construction des 2 premiers lots pour la mise en œuvre des enrobés définitifs.

FIBRE

Suite à la campagne d'élagage lancé par la commune, nous remercions les propriétaires concernés pour leur réactivité, 80 % du linéaire répertorié a été effectué.

En ce qui concerne l'avancement des travaux :

- La phase d'étude est terminée
- L'armoire est posée dans le centre bourg
- Les câbles de transport sont en train d'être tirés entre Grand Fougeray et Sainte Anne sur Vilaine
- Le transport sera finalisé et livré d'ici la fin de l'année

L'objectif de la société Axione, retenue pour le marché, est de faire le point de toutes les infrastructures souterraines et aériennes.

L'objectif de la commune est de faire réaliser le reste de l'élagage.

Les travaux 2022 par la société Axione :

- Le remplacement / renforcement / recalage de tous les poteaux endommagés
- Le déploiement de tous les câbles de distribution
- La pose de tous les boîtiers (PBO) qui permettront le raccordement client

La réception est prévue pour le 1^{er} trimestre 2023

PONT DE PORT DE ROCHE

Les communes de Sainte Anne sur Vilaine et Langon se sont rapprochées suite aux nouvelles restrictions liées au franchissement de la Vilaine par le pont de Port de Roche :

- Pont de port de Roche à 12 T
- Pont de Beslé à 3,5 T

Un problème réel pour nos dessertes, ainsi qu'un cauchemar pour les poids lourds.

De cette rencontre, ont découlées :

- Une lettre au président du département
- Une réunion le 14 juin à Redon avec tous les acteurs concernés
- Une réunion le 2 Juillet à Langon sur le thème de la sécurité routière

Rappel :

- Pont de port de Roche 12 T
Un rapport sur l'étude structurelle sur charpente métallique est en cours.
- Pont de Beslé 3,5 T
Des discussions sont en cours entre le Département d'Ille et Vilaine, le Département de la Loire Atlantique et la SNCF, liées au franchissement trop long du passage à niveau

Cependant pas d'évolution notable pour pallier à l'enclavement de nos communes...



NUISANCES CHIENS ET CHATS

Avoir des chiens, c'est votre droit, mais cela vous engage également à veiller à la tranquillité de votre voisinage. **De trop nombreuses plaintes nous sont adressées au sujet des aboiements.**

Nous vous demandons un peu plus de civisme et de bon sens, comme mettre en place des moyens pour régler ces problèmes.

Quant aux chiens en divagation ils seront récupérés par les services techniques, feront un court séjour dans notre chenil et seront récupérés par Chenil Service avec qui nous travaillons.

Nous rencontrons également des problèmes avec les chats, trop nombreux dans certains hameaux. Nous vous rappelons que des moyens contraceptifs existent.

ETAT CIVIL



NAISSANCES

- Zoëlie GEFFRAY 1 La Rochelle, née le 9 juin 2021
- Adiran-George BURA 1 Le Closel né le 7 août 2021
- Mahlon MOULIN 2 Bécac né le 24 août 2021

DECES

- Mme FERRE Bernadette (née BENOIT) le 14 juin 2021 à l'âge de 94 ans, La Choltièrre
- M POIRAUD Gervais le 7 septembre 2021 à l'âge de 69 ans, Guipry-Messac
- Mme ROBIN Agnès le 22 septembre 2021 à l'âge de 87 ans, Grand-Fougeray

MARIAGE

- Anna LULEY et François GUIHAIRE le 10 juillet 2021 - 2, La Grée Bouju
- Marie BLOT et Luis CONTRERAS SAMAMÉ le 11 septembre 2021 - Besançon

PACS

- Marine OLLIVIER et Jonathan CHARTIER le 27 septembre 2021 - 43, Entrelandes

BIZH ART AN'CO

Le 18 septembre 2021, le Vilain Festival de l'association Bizh Art an'co a fait vibrer le bourg.

Nous sommes très heureux d'avoir pu proposer, auprès de 800 personnes, cet événement aux habitants de Sainte Anne sur Vilaine et d'ailleurs !

Après 1 an et demi d'attente, nous avons pu enfin mener ce projet à bien et ce grâce à une équipe de bénévoles qui a su s'investir pour vous faire vivre une belle soirée.

Nous tenons à remercier la municipalité et tout particulièrement Monsieur le Maire, pour son soutien indéfectible et au service technique pour son assistance.

Il semble que, de l'avis le plus partagé, ce Vilain Festival a répondu aux attentes du public, tant en termes de convivialité et de bienveillance que de qualité musicale et technique. C'était exactement ce que nous voulions apporter à notre commune : une respiration, un moment d'oubli des problèmes et des difficultés pour passer un bon moment ensemble.



La photo est de Stéphane Renault.

Le succès de cet épisode, les retours positifs du public et des artistes, nous portent et nous ouvrent l'horizon !

Alors restez attentifs, nous reviendrons bientôt !
L'équipe de Bizh Art An'Co

Associations, professionnels commerçants de la commune, vous souhaitez communiquer ?

Nous nous tenons à votre disposition.

Passez en mairie aux horaires et jours d'ouverture ou adressez un mail à

accueil@sainte-anne-survilaine.com

Nous nous chargerons de vous insérer dans notre communication locale.

ATELIER JEUX DE SOCIETE

Le 18 septembre, l'atelier jeux change a changé son mode de fonctionnement...

Rendez-vous pendant les vacances scolaires pour permettre à un plus grand nombre d'enfants de participer aux ateliers jeux.

Les dates retenues :

- mercredi 27 octobre
- mercredi 03 novembre
- mercredi 22 décembre

Solène, Marion et Nelly accueilleront les enfants de 7 à 11 ans entre 14 heures et 17 heures sur inscription préalable au 06 33 90 83 78 ou 06 18 35 08 14

Prévoir un goûter, des chaussons, un masque.



Peintre en Bâtiment

Peintures intérieures / extérieures
Revêtements muraux
Devis gratuit

06 83 75 52 25

Sainte Anne sur Vilaine

les peintures de noemie



POT AU FEU

SALLE POLYVALENTE

SAINTE ANNE SUR VILAINE

SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021



Sur place à partir de 19 h – Tarifs : 14 € par adulte et 5 € pour les enfants de moins de 12 ans

OU

A emporter (plats à récupérer à l'arrière de la salle entre 19h et 20h le samedi soir) – Tarif 11 €

Attention : places limitées à 200 personnes assises
Passé sanitaire obligatoire

Dont 2 € sera reversé à l'association « Les Petites Lucioles »



**STE ANNE SUR
VILAINE**

**Dimanche 7 Novembre
2021**

4^{ème} Randonnée Pédestre



des Marais

3 circuits : 6 / 13 / 19 km

Inscription et départ au terrain des sports entre 7h30 et 10h00

Passé sanitaire

Tarif par personne: 4,00€

dont 1,00€ sera reversé à l'association « Les Petites Lucioles »

Renseignements : 06.50.95.24.27 ou 06.22.54.08.16

Organisation : FC Grand Fougeray Ste Anne - Comité des Fêtes - Les Petites Lucioles



www.mairie-ste-anne-vilaine.fr

La municipalité en profite pour adresser ses remerciements à tous les agriculteurs qui ont aidé la commune à la réfection des chemins d'exploitation servant en priorité l'accès à leurs parcelles mais qui restent des espaces partagés propices à la randonnée, la ballade en famille à pied ou à vélo.

MERCI

Monsieur Jean-Claude AUBRY
Madame Fabienne CATREUX
Monsieur COTTAIS
Monsieur Michel FLEURY
GAEC SEVERIN GAUVIN
Monsieur Yannick GAUVIN
Monsieur Lionel GEFFRAY
Monsieur Franck GEFFRAY
Madame Marie-Christine et
Monsieur Luc HAMON
Monsieur Mickaël HAUTOIS
Monsieur Nicolas MERHAND
Monsieur RICHOMME
Monsieur Christian VOLAND

OU EN EST LE CENTRE AQUATIQUE

Depuis juin 2019, Bretagne Porte de Loire Communauté a la compétence pour construire une nouvelle piscine intercommunale à Bain de Bretagne. En novembre 2020, le bâtiment de la piscine a été transféré à la Communauté de communes. La demande de permis de construire a été accordée le 26 mars 2021.

Cette piscine nouvelle génération comportera :

- un bassin d'apprentissage
- un bassin Nordique
- une pataugeoire
- un espace bien-être avec hammam, sauna, douche écossaise...
- une terrasse avec jacuzzi
- un espace splashpad extérieur

Un subvention de 600 000 € de l'Agence Nationale du Sport a été officialisé pour le financement du projet de piscine, valorisant ainsi la qualité du programme.

C'est courant 2022 que l'actuelle piscine devrait être démolie. Nous devons voir apparaître rapidement le terrassement puis le gros œuvre.

Plus d'informations sur le site bretagneportedeloire.fr

